



## **CCE OCTOBRE 2012 :**

### **Charte informatique : avis du CCE**

Pour FO les modifications apportées ne changent rien sur le fond. Au prétexte de se protéger de l'utilisation frauduleuse des nouvelles technologies, la MACIF transfère la responsabilité sur les salariés.

Pour FO, il s'agit d'un outil de contrôle supplémentaire et surtout un outil de sanction.

Les restrictions vont bien au de la de l'utilisation de l'informatique, les salariés seront civilement et pénalement responsables aussi du téléphone, des impressions et des photocopies

Sachant qu'en matière informatique, rien n'est inviolable, il nous apparait que cette charte est disproportionnée par rapport aux risques que représente l'utilisation du système par le salarié.

Pour FO cette charte remet en cause le lien de subordination entre le salarié et l'employeur de par le transfert de responsabilité.

Si la Macif veut se protéger, qu'elle se donne les moyens par des systèmes de pare feu et de blocage, et qu'elle prévoit des accès extérieurs avec des codes et de mots de passe afin de sécuriser ses données.

Cette charte n'est donc pas acceptable en l'état et doit être modifié

Pour ces raisons FO refuse d'émettre un avis.

### **SFEREN- projet de mise en commun des réseaux de réparateurs R1 et R2 : consultation du CCE**

Nous ne pouvons être en accord avec la création d'une société qui externalise une partie de l'activité (et des salariés) de la MACIF, et met en péril les emplois au sein de celle-ci.

L'objectif sera-t-il de faire la même chose avec toutes les activités du groupe ? Aujourd'hui il s'agit des réparateurs, mais demain les experts et pourquoi pas l'informatique, le courrier etc...

Pour ces raisons FO votera contre ce projet, et maintient sa demande de mise à l'ordre du jour de tous les CHSCT et CE régionaux de l'impact de ces modifications